

**Procès-verbal de réunion du conseil municipal
du 14 Mai 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze mai deux mil vingt-quatre à 20 heures 00 à la mairie de Fontaine-la-Guyon, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Pascal RIOLET, Maire de Fontaine-la-Guyon (convocation du 06/05/2024).

Etaient présents :	Pascal RIOLET Eric MEUNIER Marie-Anne CHENESSEAU Antony GODE Francine ÉPIÉ Jean-Louis POETTE Claudine BARBÉ Laurent LIGÉZ Fabienne DROUET Sébastien POINTEAU Carla PEREIRA Elodie JEGOREL-GIRARD
Absents excusés :	Véronique THIBOUST Patrick AUGEREAU Romuald LESAGE Frédéric BOTTEREAU Jérémy LIENARD Charlotte ODDO Laure LIGÉZ
Pouvoirs :	Véronique THIBOUST à Pascal RIOLET Patrick AUGEREAU à Jean-Louis POETTE Frédéric BOTTEREAU à Carla PEREIRA Charlotte ODDO à Antony GODE Laure LIGÉZ à Laurent LIGÉZ
Nombre de conseillers :	En exercice : 19 Présents : 12 Pouvoirs : 5 Votants : 17
Secrétaire de séance :	Jean-Louis POETTE
Assistée également à la réunion :	Irène PAPIN Secrétaire de mairie
Approbation du dernier compte-rendu :	Le dernier compte-rendu de réunion du 09/04/2024 est approuvé à l'unanimité

DELIBERATION N° 176

1. INTEGRATION DU METRAGE LINEAIRE DES NOUVELLES VOIRIES CLASSEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Suite à la signature des actes notariés pour la rétrocession des voiries à la commune de l'Impasse de la Roseraie et de la Rue du Moulin Brion à Orébin, il convient d'ajouter au recensement de la longueur de voirie le métrage des 2 voies précitées ; ceci permettra à la Préfecture de préparer la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement 2025. La longueur de voirie actuelle déjà recensée est de 7309 ml.

Rue du Moulin Brion :

- parcelles cadastrales concernées : ZX 55 et ZX 56
- Linéaire : 177 ml

Impasse de la Roseraie :

- parcelles cadastrales concernées : AB 426 – AB428 – AB429
- Linéaire : 310 ml

Total à intégrer 487 ml.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'intégration de 487 ml de voirie

DELIBERATION N° 177

2. DELIBERATION POUR ENTERINER LE PROJET DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT AUX AGENTS TERRITORIAUX

Lors de la réunion du 5 décembre 2023, le conseil municipal a :

- Décidé d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Décidé de prendre en compte les montants plafonds.
- Décidé que l'attribution de la prime fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à chaque agent de la collectivité.
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Suite à cette décision, le Centre de Gestion lors du Comité Social Territorial Intercollectivités a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Décide de prendre en compte les montants plafonds pour un 35 h, calculé ensuite au prorata temporis.
- Décide que l'attribution de la prime fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à chaque agent de la collectivité.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**3. DEVIS DIVERS POUR TRAVAUX DE VOIRIE
DELIBERATION N° 178**

Rue du Stade :

Afin de réaliser une opération conjointe pour les travaux de voirie de la rue du Stade, entre la commune et le lotisseur SCI LOGI du lotissement rue de la Boissière, des devis ont été reçus de l'entreprise Touzet :

- Plue value pour mise en enrobé de la rue (en plus des travaux de voirie et trottoirs prévus par le lotisseur de la rue de la Boissière) : 11 247.50 €HT soit 13497.00 €TTC
- Création de places de parking dans le haut et le bas de la rue du Stade : 20 584.50 €HT soit 24 701.40 €TTC.

Le conseil municipal, après discussion, par 1 abstention et 16 voix Pour, accepte les 2 devis de l'entreprise Touzet pour un montant total de 31 832.00 €HT soit 38 198.40 €TTC

DELIBERATION N° 179

Impasse du Chemin Vert :

Un devis de l'Entreprise Touzet a été reçu pour la réalisation d'un enduit bi-couche Impasse du chemin vert pour un montant de : 7 243.75 € soit 8 692.50 €TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Touzet pour un montant de : 7 243.75 € soit 8 692.50 €TTC.

DELIBERATION N° 180

Rue Charles Péguy :

Vu la problématique concernant le sens de circulation rue Charles Péguy au niveau du café, un devis a été demandé à Elancité pour l'achat d'un panneau muni d'un flash à l'approche des véhicules qui rappellera le sens de circulation. Ce panneau serait alimenté par panneau solaire :

- Achat d'une balise Evoflash Radar solaire : 849.00 €HT soit 1019.76 €TTC

Le conseil municipal, par 2 voix Contre et 15 Voix Pour, accepte le devis d'Elancité pour un montant de 849.00 €HT soit 1019.76 €TTC.

DELIBERATION N° 181

Rue de la Gare :

Suite à la décision de construire une sente piétonne et un passage piéton rue de la Gare pour faciliter l'accès au cabinet médical, un devis de l'entreprise TP28 a été reçu pour un montant de 9 742.00 €HT soit 11 690.40 €TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise TP28 a été reçu pour un montant de 9 742.00 €HT soit 11 690.40 €TTC.

Pour information, Eric MEUNIER informe le conseil que plusieurs marquages sur routes vont être refait ou créés notamment, dans la rue du Château d'eau, un STOP sera créé au niveau du virage en descendant la rue venant de Mittainvilliers, et un marquage au sol au niveau de l'entrée dans l'agglomération rappelant la vitesse autorisée sera effectué : acceptation d'un devis de Via Route pour un montant de 1688.39 €TTC. Un arrêté de circulation permanent va être pris par le maire.

DELIBERATION N° 182

4. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA CREATION DE PARKINGS AU GROUPE SCOLAIRE

Suite à la décision du conseil de créer un parking devant le groupe scolaire, de 30 places, 3 devis ont été reçus :

ENTREPRISE	Proposition en bicouche		Proposition en enrobé	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
COLAS	43 191.37	51 829.64	53 063.48	63 905.82
TP28			53 042.00	63 650.40
CLTP	50 962.47	61 154.96	64 210.32	77 052.38

- COLAS : 43 191.37 €HT soit 51 829.64 €TTC – Proposition en bicouche – Si en enrobé 53 254.87 €HT soit
- TP28 : 53 042.00 €HT soit 62 650.40 €TTC – Proposition en enrobé
- CLTP : 50 962.47 €HT soit 61 154.96 €TTC

A noter que l'entreprise TP28 prévoit dans sa prestation la remise à niveau de la terre végétale et le réengazonnement par rapport aux bordures créées.

Le conseil municipal par 1 Voix Contre, 1 Abstention et 15 voix Pour, décide de confier les travaux de création d'un parking au groupe scolaire à l'entreprise TP28 pour un montant de 53 042.00 €HT soit 63650.40 €TTC.

Les travaux devront être réalisés durant les vacances scolaires sur juillet/août.

DELIBERATION N° 183

5. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SERVICE TECHNIQUE

Pour faire face à un accroissement temporaire de travail au service technique, il convient de créer un poste non-permanent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De créer à compter du 01/06/2024 un poste d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, à 35 heures par semaine
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommés et aux charges sociales sont inscrits au budget.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pascal RIOLET informe le conseil municipal :

- Une étude patrimoniale complète sera réalisée par la Communauté de Commune sur l'ensemble du territoire lors de la prise de compétence eau potable et assainissement.
- Un avis d'enquête publique a été déposé en mairie, portant sur la demande d'autorisation environnementale du projet porté par PAPREC unité de méthanisation et de valorisation énergétique de biodéchets à Gennevilliers (92) comprenant une activité déportée d'épandage des digestats sur des parcelles situées dans 57 communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir. Pour Fontaine-la-Guyon, 2 parcelles sont concernées.
- Concernant les travaux de renouvellement de la canalisation eau potable de la rue de Boissay, rue de l'Aubépine et rue du 19 mars, le marché a été publié, les réponses sont attendues jusqu'au 15 mai.

Un tour de table est fait :

- Carla PEREIRA indique qu'il lui a été demandé le nettoyage des espaces verts Impasse de la Roseraie. Le maire a répondu, le service technique étant en sous-effectif, certains espaces ne sont pas encore faits.
- Laurent LIGEZ demande quand seront réalisés les trottoirs de la rue Charles Péguy. Pascal RIOLET répond qu'il faut d'abord que Orange intervienne pour finaliser l'enfouissement des réseaux. Concernant les bordures de trottoir, il faut à présent revoir avec le conseil départemental, qui en assurera la maîtrise d'œuvre.
- Francine ÉPIÉ indique qu'il lui a été demandé de tailler certains arbres rue Jean Moulin, afin d'avoir plus de visibilité lors des sorties de véhicules.
Elle indique également que rue de la Libération dans le virage une haie d'arbustes dépasse fortement sur le trottoir. Pascal RIOLET précise qu'un courrier sera fait au propriétaire de l'habitation en question afin que ce dernier procède à l'élagage.
- Marie-Anne CHENESSEAU rappelle que le 1^{er} juin aura lieu l'opération « Ménage ton village »
Elle indique également que l'ouverture d'une classe à Fontaine-la-Guyon a été confirmée par l'inspection académique.
- Claudine BARBÉ fait remarquer les trottoirs rue du 14 juillet notamment sont envahis d'herbe.
- Elodie JEGOREL-GIRARD fait remarquer que le bus stationné dans une parcelle de bois appartenant au Groupement Forestier pose un problème d'insalubrité : vitres cassées, aucun entretien.
- Eric MEUNIER informe qu'il va de nouveau falloir vérifier les arbres du parc du château et marqué ceux qui seraient à couper.

- Antony GODE indique que le nouveau Comité des fêtes organise son premier évènement le dimanche 2 juin : un concours de pétanque dans le parc du château.
- Jean-Louis POETTE, de la part de Patrick AUGEREAU, demande qu'il serait bien de remettre la signalisation en place dans le chemin des éoliennes. En effet plusieurs panneaux sont couchés.

Prochaine réunion ordinaire le 18/06/2024.

Séance levée à 22 h 20

Le Maire

Le Secrétaire



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is more stylized and loops around the central stamp. The signature on the right is more linear. In the center is a circular official stamp with a blue border. The text around the border reads 'MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON' at the top and 'EURE-ET-LOIRE' at the bottom. The center of the stamp features a red coat of arms.